

4,90 €
seulement



**Anne
Lauvergeon**

Présidente de la commission
Innovation 2030

La France peut-elle encore innover ?

Conjuguez
Handicap
et carrière !

Droit
Le forfait jours
est-il mort ?

SONDAGE EXCLUSIF

Lyon
Ville préférée
des cadres !

DOSSIER SPÉCIAL PATRIMOINE

Où placer votre argent en 2014



Où placer votre argent en 2014 ?

78

Patrimoine : les bonnes questions à se poser

80

Ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier

82

“Les épargnants se mettent à chercher des produits atypiques”

84

Le diamant : un placement ouvert à tous

La politique fiscale est jugée brouillonne. Pourtant, des tendances peuvent déjà être dégagées pour 2014. Notamment, les produits qui favorisent l'investissement dans les entreprises devraient être avantagés. Mais attention aux incitations. Sachez faire la part des choses entre celles-ci et vos besoins réels.

Dossier réalisé par Innocentia AGBE

Les Français seraient perdus face à la multitude des annonces faites quant aux prochaines dispositions fiscales. Une situation que comprennent les professionnels : “Quand le cadre fiscal bouge tout le monde s'adapte en prenant du temps. Mais quand celui-ci est modifié en permanence, cela donne l'impression que l'on ne peut pas s'adapter”, explique Jean-Louis Gagnarde, dirigeant d'Ethic Finance. “Les gens font des choix en se disant que de toutes les façons, ils vont se faire

avoir, du coup ils n'en font plus. C'est cela qui est dangereux”, poursuit-il. En effet, pour lui, “l'empilage des mesures, certaines très contradictoires, pose un vrai souci, au-delà de l'augmentation de la fiscalité qui était attendue”. Jean-Pierre Rondeau, président de la Compagnie des CGPI et président du cabinet Megara Finance, pointe lui notamment une politique fiscale plus dure : “La politique fiscale est actuellement très restrictive. On comprend que l'État a besoin en ce moment de beaucoup d'argent. Donc s'ac-

cumulent à la fois des nouveaux impôts, des nouvelles charges sociales et une réduction des niches fiscales. Et puis, elle est brouillonne”. L'une des clés pour faire les bons choix en matière d'investissement pour 2014 sera, notamment, de savoir trouver la bonne distance entre prendre en compte les politiques fiscales et ses propres besoins. “La logique voudrait que la fiscalité ne vienne pas nécessairement orienter les choix. Mais on sait que derrière celle-ci, il y a la volonté d'orienter l'investissement. C'est ainsi que ▶

“L'une des clés pour faire les bons choix sera de savoir trouver la bonne distance entre les politiques fiscales et ses propres besoins.”

► se créent des niches, des bulles et des effets d'aubaine qui sont souvent problématiques. Ce que l'on peut espérer c'est que cette obligation de taxer à droite et à gauche, va niveler les effets d'aubaine au plan fiscal. Et qu'ainsi on reviendra à la nature même du produit, ce que l'on cherche à valoriser, à obtenir sur le long terme", développe Jean-Louis Gagnarde. Les discussions autour du projet de loi de finances pour 2014, n'arrangent pas ce sentiment de flou. Pourtant, des tendances peuvent déjà être dégagées.

"L'empilage des mesures, certaines très contradictoires, pose un vrai soucis, au-delà de l'augmentation de la fiscalité."

FAVORISER L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES

L'assurance-vie représente 51 % de l'épargne longue durée. Son encours global s'établit à 1 400

milliards d'euros*. Le sujet est donc sensible. Pourtant, une réforme est bien prévue. Celle-ci devrait avoir lieu dans le cadre de la loi de finances rectificative. Ainsi le "Rapport économique social et financier" note que "le projet de loi de finances 2014 prévoit une réforme de la fiscalité des plus-values mobilières dans un sens plus favorable à la détention longue de l'investissement dans les jeunes PME (moins de dix ans). (...) Ces réformes prolongent également celles du code des assurances menées en 2013, qui permet aux sociétés d'assurance d'investir massivement dans les prêts aux entreprises. Elle sera complétée en loi de finances rectificative par la réforme de la fiscalité de l'assurance-vie". La tendance consiste donc à orienter les placements vers des produits qui favorisent l'investissement dans les entreprises et l'innovation. Et ceux-ci comportent du risque. Jean-

Louis Gagnarde les recommande pour ceux "qui acceptent le risque et qui cherchent une enveloppe fiscale qui reste relativement privilégiée". Concernant l'assurance-vie, la nature du produit fait qu'elle devrait rester un placement intéressant. "C'est une enveloppe juridique qui est quand même extrêmement performante d'une part, et très diversifiée d'autre part", explique Jean-Louis Gagnarde. Le jonglage possible entre risque et absence de risque, au sein d'un même produit rend l'assurance-vie potentiellement très efficace. Toujours dans cette optique d'orienter l'investissement vers les entreprises, le PEA-PME rentrera en vigueur en janvier 2014. L'objectif est de financer les fonds propres des PME et des entreprises de tailles intermédiaires. "Il faut être vigilant malgré les incitations de l'État car le PEA est relativement limité au niveau de la diversification. Or, celle-ci est importante

Les placements préférés des français

(En cours en Mds €)

Placement non risqué ■
Placement risqué ■



Source : Banque de France

pour la sécurité”, conseille Jean-Pierre Rondeau. Le plafond du PEA ordinaire va quant à lui être relevé : “A priori on va passer à 150 000 euros au lieu de 132 000”, explique Philippe Gaucher. Lui aussi tient tout de même à mettre en garde les épargnants : “Cela s’adresse à des gens qui ont un profil dynamique. Si on ne veut pas perdre d’argent, on ne fait pas un PEA. Car cela peut être le cas sur un, deux, trois ans”.

FAIRE ATTENTION AUX PRODUITS DE DÉFISCALISATION

“Les Français, malheureusement, notamment les cadres fortement imposés ou les professions libérales, ont tendance à se précipiter comme le taureau sur le toréador sur les produits de défiscalisation”, remarque Jean-Pierre Rondeau. Une attitude compréhensible mais qui peut être dangereuse pour vos finances. “Il faut rester très prudent et vérifier avec qui on travaille, quand on s’intéresse à ce genre de produits. Et ne pas uniquement s’arrêter à l’avantage fiscal”, insiste le président de la Compagnie des CGPI. Ce dernier rappelle que “tous les produits de défiscalisation comme les Fip**, les FCPI*** sont faits pour favoriser les sociétés, or le nombre de petites entreprises en faillite est important et a encore augmenté cette année”. Il ne s’agit pas de ne pas y aller du tout, mais de bien regarder le produit en question, sans être aveuglé par l’avantage fiscal. Une attitude qui concerne aussi l’immobilier.

VOIR AU-DELÀ DE LA LOI DUFLOT

“Même sur l’immobilier, il faut faire attention à la carotte fiscale, tout ce qui concerne la Loi Duflot et autres. Il ne faut pas se laisser

Les placements qui rapportent le plus France - Août 2013

Taux moyens de rémunération des encours de dépôts et placements auprès des institutions financières monétaires		
	AOÛT 2012	AOÛT 2013 ⁽¹⁾
DÉPÔTS ET PLACEMENTS MONÉTAIRES		
- Dépôts à terme inf. ou égal à 2 ans	2,28	2,08 ↘
- Livrets à taux de marché (y compris livret jeune)	1,96	1,31 ↘
dont livrets ordinaires	1,91	1,25 ↘
- Livrets à taux réglementés	2,25	1,27 ↘
dont livret A	2,25	1,25 ↘
- Dépôts à vue	0,16	0,14 ↘
- titres d’OPCVM monétaires ⁽²⁾	0,53	0,10 ↘
AUTRES DÉPÔTS NON INCLUS DANS LES AGRÉGATS		
- Dépôts à terme sup. à 2 ans	3,06	2,94 ↘
dont plan d’épargne-logement	3,08	3,00 ↘
- Plan d’épargne logement	2,50	2,50 ➡
(taux applicables aux nouveaux PEL hors prime d’État)		

1) Données provisoires.

2) Rendement annuel apparent des titres d’OPCVM monétaires pour l’ensemble des détenteurs (source Fininfo - série calculée sur la base des rendements annuels des OPCVM de trésorerie régulière)

Source : Banque de France

aveugler et se rappeler qu’avant tout, on achète un bien immobilier. Prêter garde à l’emplacement et s’assurer que l’on ne paye pas un prix excessif sont des paramètres à absolument prendre en compte”, rappelle Philippe Gaucher. L’autre difficulté est liée à l’amortissement de son investissement. “Aujourd’hui, clairement, c’est le niveau des prix qui fait que les rendements sont en train de s’écraser. Les loyers ne peuvent plus suivre leur augmentation. Il faut donc être très sélectif”, recommande Jean-Louis Gagnarde. Dans la construction de son patrimoine, investir dans sa résidence principale reste fortement recommandé. Ensuite, plusieurs options s’offrent à vous. “Il n’y a pas que l’habitation. Il y a des supports tels que l’immobilier d’entreprise, commercial, de bureau, etc., qui apportent une

saine diversification. Cela permet aussi de répartir les risques”, explique Jean-Louis Gagnarde. Sinon, la bonne nouvelle comme le rappelle Philippe Gaucher est qu’il y a “une disposition qui a été annoncée et qui pour une fois est agréable. Il s’agit du changement de fiscalité sur la plus-value immobilière. Quand on revendait un bien, il fallait 30 ans pour être totalement exonéré. Maintenant cela a été rapporté à 22 ans pour la partie impôt. Pour les prélèvements sociaux, par contre la durée n’a pas changé”.

*Chiffres de 2012 publiés par la FFSA.

** Fonds d’investissement de proximité.

*** Fonds commun de placement dans l’innovation.

DERNIÈRE MINUTE

Mercredi 24 octobre, à l’heure où nous nous apprêtons à imprimer ce magazine, les députés ont voté une uniformisation par le haut du taux des prélèvements sociaux à 15,5%. Cela concerne certains contrats d’assurance-vie, plans d’épargne en actions (PEA) et plans d’épargne-logement (PEL).